

# Vous êtes (ou allez être) apprenti : aides financières

Vérfifié le 04 mai 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Si vous êtes apprenti, vous pouvez bénéficier d'aides diverses : bourses, aides pour le logement, le transport, les repas, la santé etc. Elles varient selon que vous avez entre 15 et 17 ans ou au moins 18 ans.

## 15-17 ans

### Allocation de rentrée scolaire ^

Si vos revenus nets mensuels ne dépassent pas **1 117,26 €**, vos parents peuvent avoir droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1878>) .

### Aides pour financer votre premier équipement ^

- Si vos parents perçoivent la bourse de lycée et que vous êtes inscrit en 1<sup>ère</sup> année d'un cursus professionnel (Brevet de techniciens - BT, certificat d'aptitude professionnelle - CAP, Bac professionnel, Bac technologique), ils peuvent obtenir la prime pour l'achat d'équipement de l'élève inscrit dans la voie professionnelle (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32915>) .
- Certains conseils régionaux versent également une aide aux apprentis pour financer notamment leur premier équipement ou matériel. Les conditions peuvent varier. Il faut se renseigner sur le site internet de votre région (<https://lannuaire.service-public.gouv.fr/navigation/cr>) .

### Aide pour payer les frais de cantine ^

Il est possible d'obtenir une aide financière pour la cantine scolaire (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19294>) .

### Aides pour bénéficier d'un tarif réduit pour les transports en commun ^

Vous pouvez bénéficier de tarifs réduits et d'offres spécifiques (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34964>) pour voyager en transports en commun.

### Aides pour passer le permis de conduire ^

- Si vous voulez passer le permis B ou le permis A2 ou le permis A1, vous pouvez obtenir un prêt à taux zéro appelé permis à 1 euro par jour (<http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/passer-son-permis/le-permis-a-1-euro-par-jour/informations>) . Une fois le prêt accordé, le montant du prêt est versé à l'école de conduite. Vous remboursez le prêt par mensualités de **30 €** maximum.
- Certaines collectivités locales (ville, département, région) proposent des aides pour financer le permis de conduire. Un téléservice (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R67946>) permet de connaître ces aides financières.

## 18 ans et plus

### Aides pour un déménagement ^

Les aides (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38492>) varient selon que vous serez locataire, colocataire ou propriétaire de votre futur logement.

### Aides pour le logement ^

## Aide personnelle au logement (APL, ALS, ALF)

Vous pouvez avoir droit à une **aide personnelle au logement**. Elle permet de diminuer le montant de votre loyer (ou de votre redevance si vous résidez en foyer).

Un simulateur permet de savoir si vous avez droit à cette aide. Il diffère selon que vous dépendez du régime général (Caf) ou du régime agricole (MSA) :

Calculer son droit à une aide personnelle au logement (APL, ALF, ALS) - Caf  
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R2972>)

Calculer son droit à une aide personnelle au logement (APL, ALF, ALS) - MSA  
(<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R41449>)

## Aide pour payer à votre place le dépôt de garantie

Via le dispositif appelé Avance Loca-Pass (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18490>) , Action Logement peut payer à votre place le dépôt de garantie qui vous est demandé par le propriétaire du logement.

## Aide pour payer une partie de votre loyer

- Si vous êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise du secteur privé **non agricole**, vous pouvez bénéficier de l'aide Mobili-Jeune (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F33173>) . Elle permet de prendre en charge une partie de votre loyer (ou redevance notamment pour les logements-foyer) pendant la durée de votre formation en alternance.
- Si vous êtes en contrat d'apprentissage dans une entreprise **du secteur agricole**, vous pouvez demander l'aide Agri-Mobili-Jeune.

## Aides pour financer votre premier équipement

- Certains Opco versent une aide à un jeune devenant apprenti pour financer leur premier équipement ou matériel. Renseignez-vous auprès de votre CFA avant la signature de votre contrat.
- Certains conseils régionaux versent également une aide aux apprentis pour financer notamment leur premier équipement ou matériel. Les conditions peuvent varier. Renseignez-vous sur le site internet de votre région (<https://annuaire.service-public.gouv.fr/navigation/cr>) .

## Aides pour les repas

- **Depuis le 4 mai 2026**, le repas à 1 € est disponible dans les restaurants Crous pour **tous** les alternants ayant une carte d'étudiant des métiers. Il faut avoir un **compte Izly actif**.
- Certains conseils régionaux versent des aides aux alternants pour leurs frais de restauration et d'alimentation. Renseignez-vous sur le site internet de votre région (<https://annuaire.service-public.gouv.fr/navigation/cr>) .

## Aide pour payer vos frais de santé

Sous certaines conditions, vous pouvez obtenir la complémentaire santé solidaire (C2S) (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F10027>) . Elle prend en charge les frais de santé qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie.

## Aide pour compléter vos revenus

Si vous avez un revenu mensuel net supérieur à **1 117,26 €**, vous pouvez avoir droit à la prime d'activité. Cette prime complète le revenu des salariés aux ressources modestes et soutient leur pouvoir d'achat.

Vous pouvez estimer votre droit à la prime d'activité à l'aide d'un simulateur (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R42724>) .

## Aides pour bénéficier d'un tarif réduit pour les transports en commun

En tant qu'alternant, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits et d'offres spécifiques (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34964>) pour voyager en transports en commun.

## Aides pour passer le permis de conduire

Plusieurs dispositifs permettent d'obtenir une aide financière (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38575>) pour passer le permis de conduire.

## Aides pour acheter un véhicule électrique neuf ^

Si vous voulez acheter (ou louer dans le cadre d'un contrat d'une durée d'au moins 2 ans) un véhicule électrique neuf, vous pouvez bénéficier sous conditions d'une aide (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38576>) .

## Aides pour accéder à l'offre culturelle et de loisirs à tarif réduit ^

Votre carte nationale d'alternant vous donne accès à diverses réductions. Renseignez-vous auprès de chaque établissement.

## Aides si vous êtes en situation de handicap ^

Vous pouvez contacter

- l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) si vous êtes alternant dans le secteur privé
- ou le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp) si vous êtes alternant dans le secteur public.

## À connaître : le simulateur 1jeune1solution ^

Le simulateur 1jeune1solution permet d'estimer vos droits aux aides existantes en renseignant des informations sur votre profil, votre foyer, votre logement, vos revenus et vos projets :

1jeune1solution : découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit (<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/mes-aides>)

## Fiches pratiques par événement de vie

**Je souhaite devenir alternant** (<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F39004>)